

# **Règles de transition Master en standardization, social regulation and sustainable development 2021-2022**

**Les étudiant-es qui commencent le master en septembre 2021 suivent le nouveau plan d'études intitulé « 2021 MA of Arts in Standardization, Social Regulation & Sustainable Development ».**

1. Cette volée d'étudiant-es obtiendront un diplôme sur lequel figurera le nom actuel du Master, à savoir « Standardization, Social Regulation and Sustainable Development».

**Le changement de nom du master interviendra en septembre 2022 ; les étudiant-es qui commenceront le master en septembre 2022 suivront un plan d'études intitulé « Master of Arts in Sustainable societies and social change » (SACHA).**

1. Cette volée d'étudiant-es et les suivantes obtiendront un diplôme sur lequel figurera le nouveau nom du Master, à savoir « Sustainable societies and social change ».

**Les étudiant-es en cours d'études au semestre de printemps 2021 restent sur leur plan d'études intitulé « Master of Arts in Standardization, Social Regulation and Sustainable Development » :**

1. Si l'enseignement T405247 *Comparative Labor Markets* n'est pas réussi et les crédits qui lui sont attachés ne sont pas acquis, les étudiant-es doivent suivre et réussir T421016 *Sustainability: concepts and critiques*.
2. Si l'enseignement T405230 *Policy, Program and Project Evaluation : Methods and Practice* n'est pas réussi et les crédits qui lui sont attachés ne sont pas acquis, les étudiant-es doivent suivre et réussir T421017 *Qualitative and participatory methods*.

3. Si l'enseignement T421204 *Voluntary, consensus-based standards* n'est pas réussi et les crédits qui lui sont attachés ne sont pas acquis, les étudiant-es doivent suivre et réussir T421018 *Sustainability, social regulation and standardization*

**Ces règles de transitions ont été approuvées par le Collège des professeurs de la Faculté en date du 11 mai 2021 et par le Conseil participatif de la Faculté en date du 28 mai 2021.**